

Depuis 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage, calculée sur 0,68% de votre masse salariale, évoluent. Cette dernière comprend désormais une part appelée « solde de la taxe d'apprentissage », correspond à 13% de votre TA, dont vous pouvez flécher le versement sur l'ensemble des formations dispensées par le lycée la Champagne.

Coordonnées entreprises :

Raison sociale :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : Email :

Personne à joindre :

Civilité : Nom : Prénom :

S'engage à verser la Taxe d'Apprentissage pour l'année 2021, en affectant :

Le SOLDE (HORS QUOTA) code UAI 0350709F

MONTANT :

Vous avez la possibilité de préciser l'intitulé du/des diplômes que vous souhaitez soutenir :

.....
.....

Montant à payer directement au lycée La Champagne par virement ou par chèque

Bordereau à retourner :

LP La Champagne – 2, rue Sergent Harris - BP 70609 – 35506 VITRE - A l'attention du service comptable

Un reçu libératoire, preuve fiscale de votre versement, vous sera adressé à réception du bordereau et de votre règlement.

Contacts :

- M. Franck LECHAUX, Directeur délégué aux formations

TEL : 02 99 75 58 07 COURRIEL : franck.lechaux@ac-rennes.fr

- Mme Géraldine Renault, Gestionnaire

TEL : 02 99 75 58 02 COURRIEL : geraldine.renault@ac-rennes.fr